



LICENCE EN DROIT – 2^{ème} année

EXAMEN D’HISTOIRE et DROIT des RELIGIONS

Année universitaire 2016-2017 – 1^{ère} session du premier semestre

Cours de M. le professeur Nicolas LEROY

Durée de l’épreuve : 1 heure et 30 minutes
Aucun document autorisé

Répondez à chacune des questions suivantes (30 lignes maximum par réponse) :

1. Le chiisme
2. Le voile islamique en France
3. La religion aux Etats-Unis



Centre Universitaire de Formation et
de Recherche de Mayotte

Année Universitaire 2016... / 2017.

Session 1 / 2

Diplôme : licence 2 droit

Code matière :

Intitulé matière : histoire et droit des
religions

NOTE : 15 / 20

Il est interdit de signer à la fin de la composition
ou d'y mettre un signe quelconque pouvant
indiquer sa provenance.

L'étudiant inscrit très lisiblement ses nom(s) et prénom(s)
puis cache le volet à rabattre.

1 - 5

2 - 7

3 - 3

1 - Le chiisme

Le chiisme est une des branches de l'islam. L'autre bran-
che de la religion islamique est le sunnisme. 55% des musulmans
sont chiites. Le terme chiisme vient de l'arabe "shī'at Ali", c'est-
à-dire les partisans d'Ali. Ali était le gendre de Mahomet
et fut le quatrième calife. Les deux fils d'Ali: Hasan et
Hussein ont été tués. Hussein a été tué à Karbala, cette ville est
alors devenue une ville sainte des chiites. Chaque année en commémo-
ration de sa mort, une dizaine de jours sont passés chez les chiites
pour se souvenir.

Chez les chiites, les savants de la religion sont les mollahs. Parmi eux, il y a ceux qui sont les plus savants qui sont les ayatollahs.

Ayatollah Khomeini est un clerc chiite qui a réussi à provoquer la révolution islamique en Iran en 1979 et à faire partir le Shah d'Iran. Aujourd'hui le président iranien est élu par les citoyens, mais il ne peut rien faire sans l'autorisation du guide suprême. Les candidats à l'élection de la présidence sont approuvés ou pas par un collège de mollahs.

~~Il existe quatre écoles chiites.~~

2 - Le voile islamique en France.

Le voile est une problématique contemporaine de la laïcité en France. En effet, depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, présentée par Aristide Briand, l'état français opère une laïcité qui implique la neutralité de l'État face aux religions. L'administration ne doit pas exposer de signes religieux distinctifs. Dans le Coran, il y a trois références au voile: dans la sourate 24, un voile pour couvrir les ornements, dans la sourate 34, le hijab, c'est-à-dire un rideau entre la femme de prophète et ses invités, et dans une autre sourate, le jilbab, c'est un voile pour distinguer les femmes de bonne condition des autres. Le port du voile dans la Révélation est à recontextualiser au VII^{ème} siècle. Au XXI^{ème} siècle en France, le voile est une manifestation de la personne qui le porte de son appartenance à l'islam. Au siècle précédent, les dirigeants tunisien (Ali Bouguiba) et turc (Mustapha Kemal) ont tenté d'interdire le voile pour qu'il n'y ait pas de différence vestimentaire entre l'homme et la femme. Il existe quatre sortes de voile: la burqa qui couvre entièrement le visage et tout le corps, le niqab qui couvre tout le corps et le visage de la femme sauf le yeux, un voile qui couvre tout le corps de la femme de sorte à cacher ses formes mais le visage est découvert et les cheveux sont recouverts, et un voile plus léger qui couvre plus ou moins les cheveux de la femme. En France, le voile a posé des problèmes pour l'accès à la nationalité française. Les juges ont considéré qu'une femme portant la burqa exerçait sa religion de manière radicale et en désaccord avec les principes français. La question est de savoir s'il faut protéger la femme qui décide de porter le voile contre elle-même. Le législateur français a considéré que oui avec la loi de 2010 sur l'interdiction de la dissimulation.

de visage dans l'espace public. Cette loi a été appelée à tort dans les médias "loi anti-burqa". Cette loi vise toute dissimulation de visage, casque de moto, masque, par des circonstances exceptionnelles de fait. Mais le législateur a été pointé d'une certaine hypocrisie avec cette loi. En France, dans les écoles laïques le voile est interdit dans les écoles primaires, collèges et lycées. Mais il est autorisé à l'université pour les étudiants et non pour le personnel.

3 - La Religion aux Etats-Unis :

Les pères fondateurs des Etats-Unis ont été influencés par les européens qui sont arrivés en Amérique par le Haut fleuve. Il s'agit de protestants qui fuyant l'Angleterre.

Aux Etats-Unis, des références à la religion sont présentes dans plusieurs domaines. Lors de son investiture, le Président des Etats-Unis jure sur la Bible. Sur les billets de banque la mention "In God we trust" est inscrite au-dessus de la représentation de l'ancien président Georges Washington. Il n'est pas précisé en quel dieu on croit.

Aux Etats-Unis, beaucoup de religions sont présentes du fait de la multitude de peuple ayant migrés aux Etats-Unis.

Après leurs allocutions ou discours, les présidents américains finissent souvent par la phrase "God bless America", c'est-à-dire que Dieu bénisse l'Amérique.